

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04015

Numéro SIREN : 811 599 406

Nom ou dénomination : PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt 47393

PWC ENTREPRENEURS COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

au capital de 1 901 259 Euros

Siège social : 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine

R.C.S. NANTERRE 811 599 406

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 12 mois couvrant la période du
1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

JEAN-PIERRE FEIBEL

EXPERT-COMPTABLE — COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION PARISIENNE

+33(0)6 07 17 86 95 - jfeibel@ac-fleu.fr

MEMBRE D'AUDIT CONSEIL — FRANCE INTERNATIONAL

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA RÉGION PARIS ILE DE FRANCE, AU CAPITAL DE 555 000 € - RCS CRETEIL 797 426 228

SIÈGE SOCIAL : 11 RUE DES LAFFIÈRES – 94300 VINCENNES – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR94 797 426 228

PWC ENTREPRENEURS COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 1 901 259 Euros
Siège social : 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine
R.C.S. NANTERRE 811 599 406

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 12 mois couvrant la période du
1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes de la société **PWC ENTREPRENEURS COMMISSARIAT AUX COMPTES** relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valeur des titres de participation inscrite au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

V- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes, le 16 novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Jean-Pierre FEIBEL



2020

**COMPTES ANNUELS
SAS PWC ENTREPRENEURS
COMMISS. COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30/06/2020**

I. BILAN AU 30/06/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	170 506	170 506		
Fonds commercial	18 193 343	2 028 767	16 164 576	16 164 576
Autres immobilisations incorporelles	25 000		25 000	25 000
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	3 130	3 028	102	415
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 150 304	3 070 738	79 566	163 258
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	458 052		458 052	457 952
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	130 854		130 854	142 056
ACTIF IMMOBILISE	22 131 189	5 273 039	16 858 150	16 953 257
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	3 600 085		3 600 085	3 070 650
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				26 331
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	11 734 230	1 739 083	9 995 147	11 008 582
Autres créances	9 692 915		9 692 915	9 287 771
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	1 934 254		1 934 254	94 160
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	86 125		86 125	128 993
ACTIF CIRCULANT	27 047 610	1 739 083	25 308 527	23 616 487
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	49 178 799	7 012 122	42 166 677	40 569 744

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 1 901 259)	1 901 259	1 901 259
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 752 257	5 752 257
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-5 077 042	-4 896 391
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	333 852	-180 651
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	CAPITAUX PROPRES	2 576 473
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques		55 981
Provisions pour charges		
	PROVISIONS	55 981
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 368 628	6 054 814
Dettes fiscales et sociales	1 941 190	2 192 942
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 187 586	26 459 609
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 758 947	3 229 924
	DETTES	39 256 351
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	42 166 677	40 569 744

II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2020

Rubriques	France	Exercice 2020 Exportation	Total	Exercice 2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	17 267 213	20 375	17 287 588	17 702 057
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	17 267 213	20 375	17 287 588	17 702 057
Production stockée			529 436	240 740
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			2 023 148	2 069 231
Autres produits			0	
PRODUITS D'EXPLOITATION			19 840 171	20 012 028
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			15 725 543	15 871 319
Impôts, taxes et versements assimilés			19 153	13 094
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			84 006	125 031
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			1 739 083	1 934 844
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 748 680	1 646 432
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			19 316 464	19 590 720
		RESULTAT D'EXPLOITATION	523 707	421 309
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			30 607	23 200
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			30 607	23 200
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			144 877	126 070
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			144 877	126 070
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		RESULTAT FINANCIER	-114 270	-102 870
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	409 437	318 439
PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 810	3 088
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2 810	792
Produits exceptionnels sur opérations en capital				2 297
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			34 198	507 868
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			34 198	14 352
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				493 515
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	-31 388	-504 779
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			44 197	-5 689
TOTAL DES PRODUITS			19 873 588	20 038 317
TOTAL DES CHARGES			19 539 736	20 218 968
BENEFICE OU PERTE			333 852	-180 651

III. ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	3.6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	13
1.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	3.7. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	13
2. PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES	7	3.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET PROVISIONS REGLEMENTEES.....	14
2.1. PRINCIPES COMPTABLES	7	3.9. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	14
2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	7	3.10. CHARGES A PAYER.....	15
2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8	3.11. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15
2.4. EN-COURS	8	4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	16
2.5. CREANCES.....	8	4.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	16
2.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8	4.2. RESULTAT FINANCIER	16
2.7. PROVISIONS.....	8	4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL	17
2.8. DETTES	8	4.4. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	17
2.9. OPERATIONS EN DEVISES	9	5. AUTRES INFORMATIONS	18
3. NOTES SUR LE BILAN	10	5.1. DETAIL DES FILIALES ET PARTICIPATION	18
3.1. IMMOBILISATIONS.....	10	5.2. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE	18
3.2. AMORTISSEMENTS ET DEPRECiations	11	5.3. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE D'INTEGRATION FISCALE	18
3.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	11	5.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS	18
3.4. CREANCES ET DEPRECiations DES COMPTES CLIENTS & IMMOBILISATIONS	12	5.4.1. Engagements Financiers donnés ..	18
3.5. COMPTES DE REGULARISATION.....	13		

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/07/2019 au 30/06/2020 soit une durée de 12 mois.

L'épidémie de Covid-19 a affecté l'activité de l'entreprise sur le 4eme trimestre de l'exercice. Des mesures ont été engagées pour faire face aux impacts de la crise sanitaire.

2. PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles prescrites par le Plan Comptable Général et dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principes comptables appliqués pour l'exercice clos le 30 juin 2020 sont essentiellement ceux décrits ci-dessous :

2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué du coût d'achat et des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles comprend les frais d'acquisition d'immobilisations (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes).

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

Immobilisations	Durée d'utilisation
Logiciels	1 à 5 ans
Agencements et installations	3 à 10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	4 ans

2.3. Immobilisations financières

Les participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris frais d'acquisition des titres, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, la société compare la valeur d'inventaire des titres à leur coût d'entrée.

La valeur d'inventaire des participations correspond à leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

2.4. En-cours

Les en-cours de production de services correspondent aux prestations effectuées et non encore facturées. Ils sont valorisés à leur valeur probable de réalisation.

2.5. Crédit

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement apprécier par les associés responsables sur la base de leur ancienneté.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour ramener leur valeur nette comptable à la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.7. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

2.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

2.9. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/06/2020
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	18 388 849				18 388 849
Total 1 Incorporelles (1)	18 388 849	0	0	0	18 388 849
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	3 130				3 130
Installations générales et agencements	2 318 967				2 318 967
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	831 337				831 337
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Total 2 Corporelles (2)	3 153 434	0	0	0	3 153 434
Participation	457 952	100			458 052
Prêts et autres immobilisations financières	142 056	798		12 000	130 854
Total 3 Financières (3)	600 008	898	0	12 000	588 906
TOTAL	22 142 291	898	0	12 000	22 131 189

Au 30 juin 2020, des fonds commerciaux figurent à l'actif de la société pour un montant de 18 193 343€.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Le test de dépréciation mis en œuvre n'a pas mis en évidence la nécessité de constater de dépréciation à la clôture de l'exercice.

3.2. Amortissements et dépréciations

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/06/2020
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	2 199 273			2 199 273
Total 1	2 199 273	0	0	2 199 273
Terrains				
Constructions	2 715	313		3 028
Installations générales et agencements	2 194 262	64 665		2 258 927
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	792 783	19 028		811 811
Emballages récupérables et divers				
Total 2	2 989 760	84 006	0	3 073 766
Participation				
Prêts et autres immobilisations financiers				
Total 3	0	0	0	0
TOTAL	5 189 033	84 006	0	5 273 039

3.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 21 644 125 € en valeur brute au 30/06/2020 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	130 854	130 854	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	130 854	130 854	
ACTIF CIRCULANT :	21 513 270	21 513 270	0
Clients	10 416 640	10 416 640	
Clients douteux	1 317 590	1 317 590	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	1 635 104	1 635 104	
Groupe et associés	7 658 340	7 658 340	
Débiteurs divers	399 471	399 471	
Charges constatées d'avance	86 125	86 125	
TOTAL	21 644 124	21 644 124	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

3.4. Créances et dépréciations des comptes clients & immobilisations

CREANCES	Début d'exercice	Augmentation de l'exercice.	Diminution de l'exercice	Net 30/06/2020
Dépréciation Clients	1 934 844	1 739 083	1 932 379	1 739 083
Autres créances				
Immobilisations				
TOTAL	1 934 844	1 739 083	1 932 379	1 739 083

Toutes les créances comprises entre 181 et 270 jours sont dépréciées à 50% et les créances supérieures à 270 jours à 100%.

Les créances sur d'autres sociétés du réseau PwC en France ne font l'objet d'aucune dépréciation dans la mesure où elles ne présentent aucun risque d'irrécouvrabilité.

Des dépréciations spécifiques peuvent être enregistrées en complément.

3.5. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 86 125 €.

Chiffres exprimés en euros	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Inscriptions à des organisations professionnelles	86 125		
TOTAL	86 125		

3.6. Composition du capital social

La société PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes est une Société par Actions Simplifiée, dont le capital social est composé de 211 251 actions d'une valeur nominale de 9 euros. Elle est détenue à hauteur de 85,60% par PricewaterhouseCoopers Entreprises et 14,39% par PricewaterhouseCoopers Audit. Le capital est entièrement libéré.

3.7. Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres	Début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Autres affectations	Résultat de l'exercice	Fin de l'exercice
Capital Social	1 901 259				1 901 259
Primes d'émission, de fusion et d'apport...	5 752 257				5 752 257
Réserve légale					
Autres réserves					
Report à nouveau	-4 896 391	-180 651			-5 077 042
Résultat	-180 651	180 651		333 852	333 852
Dividendes					
TOTAL	2 576 474	0	0	333 852	2 910 326

3.8. Provisions pour risques et charges et provisions réglementées

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2019	Dotations	Reprises	Au 30/06/2020
Provisions pour litige prud'homal				
Autres provisions pour risques et charges	55 981		55 981	
Provisions pour pertes de change				
TOTAL	55 981	0	55 981	0

3.9. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 368 628	3 368 628		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 936 596	1 936 596		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	4 594	4 594		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	30 100 200	30 100 200		
Autres dettes	87 386	87 386		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	3 758 947	3 758 947		
TOTAL	39 256 351	39 256 351	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

3.10.Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Dettes Fournisseurs	300 198	233 177
DETTES	300 198,00	233 177,00

3.11.Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 3 758 947 € à la clôture. Ils correspondent aux acomptes émis pour les missions dont la réalisation n'est pas terminée à la date de clôture.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2020		Exercice 2019
		CEE + Export	Total	Total
Production vendue de services	17 267 213	20 375	17 287 588	17 702 057
Dont honoraires	10 010 041	20 375		
Dont prestations	7 257 172			
Chiffre d'affaires	17 267 213	20 375	17 287 588	17 702 057
%	99,88 %	0,12 %	100,00 %	

4.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -114 270 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	30 607	23 200
Autres produits de participations		
Intérêts intercompagnies	30 607	23 200
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions pour pertes de change		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	144 877	126 070
Dotations aux provisions pour pertes de change		
Intérêts et charges assimilées		
Intérêts inter-compagnies	144 877	126 070
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-114 270	-102 870

4.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -31 388 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 810	3 088
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs (NDF)	1508	
Produits de cession d'actifs		1 700
Produits divers		792
Produits divers refacturés	1302	597
CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 198	507 868
Charges exceptionnelles opération en Capital		3 490
Charges diverses		489 651
Indemnités transactionnelles		374
Dotations provisions pour litiges		14 352
Charges exceptionnels sur exercices antérieurs (NDF)	165	
Fin litige dossier ABA SECROP	35 113	
Chèque CARPA (affaire Nautech) art.700 + indemnités	-1140	
Interco Frais exceptionnelle	58	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-31 388	-504 779

4.4. Impôt sur les bénéfices

Ventilation d'impôts sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôts	Imputation du crédit d'impôt	Résultat après impôt (en €)
Résultat courant	409436	44197	3574	333851
Résultat exceptionnel et participation des salariés	-31387			
Résultat comptable	378049	44197	3574	333851

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Détail des filiales et participation

Dénomination	Capital	QP détenue	Valeur brute des titres	Prêts et avances	CA
Siège Social	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette des titres	Cautions	Résultat Comptable
Filiales à + de 50%					
Pwc Entrepreneurs CAC 63 rue de Villiers 92 200 Neuilly sur Seine RCS 821 448 362	898 000 392 535	50.98%	457 900 457 900		811 910 (214 848)
Participation (entre 10 et 50%)					

5.2. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de PwC Audit SAS - 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine.

Les états financiers des comptes consolidés peuvent être consultés à cette même adresse.

5.3. Identité de la société mère d'intégration fiscale

Le résultat fiscal de la société PWC Commissariat aux comptes, conformément à la convention d'intégration fiscale signée le 1^{er} juillet 2015, a été intégré dans le résultat fiscal groupe au sein de PwC Audit SAS – 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine.

5.4. Engagements financiers

5.4.1. Engagements Financiers donnés

La société PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, membre de PricewaterhouseCoopers GIE, est tenue par les engagements donnés par le GIE au titre des cautions relatives au loyer.

Ces engagements, calculés au prorata de sa participation au capital du Groupement s'élèvent à :

- 2 745 euros pour Crystal Park.
- 221 euros pour Vatimesnil.
- 401 euros pour PB5.



SAS PWC ENTREPRENEURS COMMISS. COMPTES
63 rue de Villiers

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

FRANCE

Tel :

@ : pwc.finance.fiscalite@fr.pwc.com

PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissaires aux comptes
Capital social : 1 901 259 euros
Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 811 599 406

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 4 DECEMBRE 2020**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 333 852 euros comme suit : la totalité au poste report à nouveau qui de (5 077 042) euros sera ramené à (4 743 190) euros.

Il est ici rappelé que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

Bernard Gainnier

Président

